

→ En bref

Salle polyvalente

La salle polyvalente va être repeinte, les travaux dureront tout le mois de novembre.

Collecte des ordures ménagères

A partir du 1^{er} janvier 2022 les poubelles vertes et les poubelles jaunes seront ramassées chaque semaine mais à des jours différents. Vous serez informés en temps voulu de la nouvelle organisation.

Si vous n'avez pas encore reçu de poubelle jaune : ne vous inquiétez pas ; ce n'est pas un oubli, votre demande a bien été prise en compte ; la poubelle sera distribuée plus tard.

Alambic

Certaines personnes se sont inquiétées en voyant un écoulement d'eau sur la départementale en face la coopérative provenant de l'alambic. Pour les rassurer, cette eau n'est pas polluée, c'est celle utilisée pour le refroidissement des vapeurs dans les serpents de l'alambic. Les résidus de la distillation qui pourraient être une source de pollution, quant à eux, sont récupérés et éliminés conformément à la réglementation.

Panneau Pocket

Beaucoup d'informations de la mairie sont diffusées par Panneau Pocket, nous vous recommandons de télécharger cette application sur votre smartphone (application dans Google Play Store) ou sur votre iPhone (application dans App Store)

Atelier de Noël

Rendez-vous jeudi 4 novembre à l'atelier municipal à 18h 30 pour la fabrication de décors de Noël.

Assemblée générale de l'ASCL

Mercredi 10 novembre à 18h30 à la chambre chaude.

Commémoration du 11 novembre

Rendez-vous à 11 h 30 devant la mairie pour un dépôt de gerbe au monument aux morts.

Marché de Noël

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 12 décembre

Novembre riche en événements !

Le 13 novembre prochain, l'équipe d'architectes qui travaille depuis le mois de juillet sur la réhabilitation de la mairie et les aménagements des espaces publics environnants, présentera les différents scénarios qui ont été élaborés avec les habitants. Cette présentation marquera la fin de la résidence mais aussi le début de la mise en œuvre du projet et de sa concrétisation. Des aménagements et des constructions verront certainement le jour dans le futur. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard.

Pour l'instant, nous pouvons remercier les quatre architectes pour le travail qu'ils ont accompli. Leur engagement, leur disponibilité, leur écoute, leur perspicacité et leur compétence ont été très appréciés par ceux qui ont participé aux rencontres, aux ateliers et aux réunions organisés.

La fin de la résidence sera aussi le début d'un renouveau, celui de l'association l'ASCL (Association Sport, Culture et Loisirs). Une assemblée générale est prévue le 10 novembre au cours de laquelle seront présentées la nouvelle organisation, la modification des statuts et les activités proposées. Si vous souhaitez, vous aussi, contribuer au maintien et au renforcement du lien social dans le village, n'hésitez pas à venir à cette AG: vous serez les bienvenus !

Un petit retour en arrière. En mai 2008, les maires des six villages du secteur se réunissaient pour la première fois à Chamery pour étudier la possibilité de regrouper les écoles sur un site unique. L'objectif étant d'offrir aux élèves des locaux plus confortables et plus adaptés aux nouveaux usages pédagogiques ; et de proposer aux familles des services de qualité : accueil périscolaire, cantine, etc... C'est seulement treize ans plus tard, après bien des péripéties, que le projet est enfin devenu réalité. Cela a pu sembler bien long, voire frustrant. C'est vrai ! Mais maintenant, que la nouvelle école est là, voyons l'essentiel : les enfants disposent de conditions matérielles idéales pour suivre une bonne scolarité.

La construction du pôle scolaire a été réalisée et financée par le Grand Reims. Le coût total estimé à 7 millions d'euros n'aurait pas pu être supporté par nos petites communes, à ce niveau la création de la communauté urbaine doit être vue comme une chance.

Nos remerciements iront aussi à la commune d'Ecueil qui a mis à disposition du regroupement scolaire son terrain de foot. L'environnement naturel et boisé offre aux enfants un cadre propice aux études.

L'inauguration de l'école est prévue le **samedi 20 novembre**.

La commémoration du **11 Novembre** reprend sa forme initiale avec tous les habitants.

On peut dire, sans être chauvin, que la réputation de la Saint Vincent de Chamery a dépassé les frontières du village. Son caractère festif et l'ambiance conviviale qui y règne attirent de plus en plus de personnes. Mais cette année, en raison des règles sanitaires, il n'est pas possible d'accueillir autant de monde que d'habitude dans la salle, le Comité de St Vincent a donc décidé de limiter le nombre d'entrées (infos page 4)

Les fêtes de fin d'année approchent, nous travaillons actuellement pour donner un air festif au village après la morosité due à l'épisode Covid.

Le Maire

Ecole

Ça y est, nos petits de maternelle vont pouvoir regagner leur école d'Ecueil après les vacances de la Toussaint ! Quelques petits travaux restent à faire, mais l'installation définitive est prévue la deuxième semaine des vacances. Donc fini la course pour les parents de fratrie qui devaient déposer les enfants à Ecueil puis à Villedommange à la même heure...

Le regroupement scolaire est séparé en deux parties :

- d'un côté les maternelles avec :
 - 1 classe de 24 en petites sections
 - 1 classe de 14 en moyennes sections + 10 grandes sections
 - 1 classe de 24 en grandes sections

Soit 72 élèves de maternelle répartis dans 3 classes.

- De l'autre les plus grands avec :
 - 1 classe de 26 CP
 - 1 classe de 25 CE1
 - 1 classe de 25 CE2
 - 1 classe de 22 CM1 + 4 CP
 - 1 classe de 21 CM2

Soit 123 élèves répartis dans 5 classes.



Le nombre total d'élèves sur le pôle scolaire est de 195 enfants.

Chaque partie dispose de sa salle d'éveil et de sa cour de récréation.



Le périscolaire comprend également deux salles de repas avec environ 55 enfants pour la maternelle et 90 enfants pour les grands, ces chiffres fluctuent en fonction des jours.

Bonne rentrée aux enfants et bon courage pour leur année scolaire !

V.L.



ASCL : le projet

La présentation

L'ASCL : Association Sport, Culture et Loisirs de Chamery

Elle nécessite d'être redynamisée après la période liée à la COVID19 et dans le cadre du projet sur le devenir des locaux de l'école qui a fait ressortir une forte demande en activités de type associatif.

Dans ce cadre, les statuts sont actuellement retravaillés de la façon suivante :

Une nouvelle dénomination « **La chamayote** » est proposée. L'association garde les mêmes vocations et serait divisée en 4 sections qui verront regrouper différentes activités :

- Sport
- Loisirs
- Culture
- Municipale (pour l'organisation des manifestations telles que les commémorations, fête à CHAMERY, 14 juillet...)

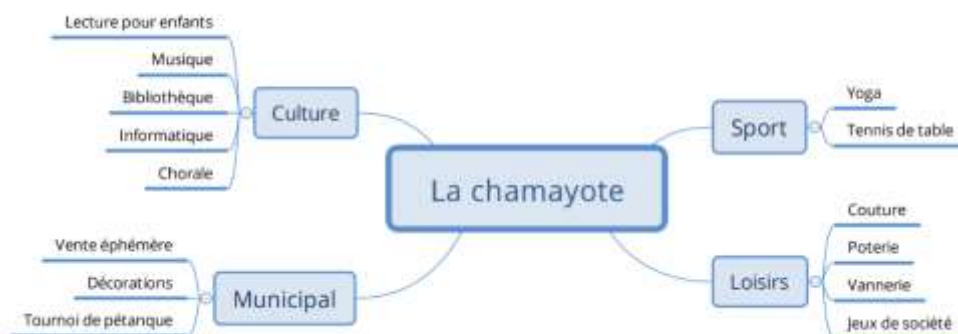
Chaque section est autonome dans l'organisation de ses activités, elle choisit un responsable de section.

Le comité sera constitué par des conseillers municipaux de la commission ASCL et des représentants des diverses sections.

Il est souhaité que ces différentes missions soient ouvertes à tous et ne soient pas gérées uniquement par les conseillers municipaux.

Les activités

Les activités « régulières »



Les activités de « la Chamayote » ne sont pas réservées uniquement aux habitants de CHAMERY et pourront être ouvertes aux extérieurs selon la demande.

Activités de type « Evènements »

Il s'agit d'organiser des moments particuliers de rencontre visant principalement à créer du lien entre habitants mais qui peuvent également avoir pour but de faire venir des personnes extérieures pour faire connaître le village. (animations de type musicale ou spectacle, lecture pour enfants pour animer la bibliothèque, atelier créatif, ventes éphémères de produits locaux/artisanaux, tournoi de pétanque, bar associatif éphémère, etc...)

De la même façon que les activités régulières ces évènements doivent trouver des bénévoles pour leur organisation afin qu'elles soient pérennes.

Cotisations

Il sera créé une cotisation annuelle pour les membres de l'association. Certaines activités nécessitant des dépenses spécifiques (matériel ou intervenant rémunéré) nécessiteront une participation financière supplémentaire de la part des membres souhaitant pratiquer l'activité. Les montants de ces cotisations seront décidés en assemblée générale.

Les membres de l'ASCL

🌿 ST VINCENT 2022

La fête de St Vincent aura enfin lieu cette année le samedi 22 janvier, et sera présidée par Muriel et Benjamin Raineteau.

En raison, hélas, des restrictions sanitaires toujours en vigueur (et pour des soucis de sécurité dans la salle), nous sommes dans le regret de limiter le nombre de personnes qui pourront participer à cette fête. Le comité de St Vincent a donc décidé de limiter pour le moment à 6 le nombre de tickets par foyer.

Le Pass-sanitaire sera obligatoire et vous sera réclamé.

Nous espérons que les restrictions, concernant le nombre de personnes présentes dans la salle, seront levées d'ici la fin décembre lors du passage de la jeunesse, les 21-23-28 et 29 Décembre.

Nous comptons, malgré tous ces aléas, sur votre présence.

Le Comité de St Vincent

🌿 Résidence d'architectes

Pour clôturer la résidence d'architecture et paysage, vous êtes cordialement invités à participer à la Restitution finale des études **SAMEDI 13 NOVEMBRE à 18h à la Chambre chaude.**

L'équipe d'architectes (Paul Reyre, Guillaume Saleil, Pierre-Alexandre Soulat et Salomé Rigal) vous présentera le travail effectué avec les habitants depuis le mois de juillet et les scénarios retenus seront exposés afin que chacun puisse découvrir les propositions pour le bâtiment de la mairie-école, la place du Jard et les espaces publics du village.

Un verre de l'amitié clôturera cette rencontre. Comptant sur votre participation,

NB: vous pouvez consulter sur le site de la mairie la présentation faite le 8 octobre par les architectes C.F.

🌿 Comptes- rendus du conseil

L'intégralité des comptes rendus est sur le site internet de la commune

Conseil du 7 juin 2021

Emprunt

Afin de financer des projets envisagés par la Collectivité, à savoir :

- Remise en état de la salle polyvalente : changement du plancher, des portes extérieures de sécurité, de poutres en bois extérieures endommagées par les intempéries, remplacement d gouttières, aménagement des extérieurs ;
- Démolition du bâtiment 5 rue de l'école - Reprise de la sécurité et mise en sécurité des bâtiments contigus ;
- Piliers du cimetière ;
- Restauration de la baie centrale de la façade de l'église.

Le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt à moyen terme de 200 000€ au taux de 0,65% pour une durée de 7 ans.

Communauté Urbaine du Grand REIMS

Délibérations votées à l'unanimité

- Approbation des statuts de la communauté urbaine du Grand Reims.
- Autoriser le maire à signer le document de résiliation de la convention de mise à disposition du Grand Reims des locaux : salles de classe, cour et sanitaires.

Arrêté réglementant les dépôts sauvages

- Il y a de plus en plus de dépôts sauvages sur le terroir de la commune. Il devient nécessaire de prendre un arrêté qui permettra au maire d'exercer son pouvoir de police.



Comité de rédaction

Jean-Marie ALLOUCHERY
Caroline FENEUIL
Véronique LABBE
Gauthier PATTE

